



Cofinancé par
l'Union européenne



Cahier des charges

Mise en concurrence simple pour l'accompagnement du Pays Haut Languedoc et Vignobles dans la conception et la mise en œuvre d'un Challenge mobilité 2027-2029

ORGANISME CONCERNÉ

Le syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est un établissement public qui fonctionne comme une agence de développement sur un territoire regroupant quatre communautés de communes : du Minervois au Caroux (CCMC), Grand Orb (CCGO), les Avant-Monts (CCAM) et Sud-Hérault (CCSH). Soit 101 communes rurales de l'ouest du département de l'Hérault.

Pouvoir adjudicateur :

Pays Haut Languedoc et Vignobles
1, Rue de la Voie Ferrée
34360 SAINT CHINIAN

Représentant du Pouvoir Adjudicateur :

Aurélien MANENC, Président.

ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation vise à accompagner le Pays Haut Languedoc et Vignobles dans la conception et la mise en œuvre d'un challenge mobilité à l'échelle de son territoire.

ARTICLE 3 – MODE DE CONSULTATION

Consultation par demande de présentation d'une offre.

La date limite de réception des offres est fixée au 24/08/26

ARTICLE 4 - PRÉSENTATION DU CONTEXTE

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays HLV) élabore et porte des politiques de développement et d'aménagement, conçues en partenariat avec le Conseil Départemental de Hérault, ses quatre communautés de communes et les acteurs du territoire.

Les orientations stratégiques définies par les quatre communautés de communes dans les politiques contractuelles à l'échelle du Pays HLV (Contrat de Relance et de Transition Écologique avec l'État et Contrat Territorial Occitanie avec la Région Occitanie) et dans les documents stratégiques locaux (Plans Climat-Air-Energie Territoriaux, Plans Locaux d'Urbanisme communaux et intercommunaux, etc.) identifient l'enjeu d'élaborer et de renforcer la stratégie globale de lutte contre les effets du changement climatique.

Pour cela, le Pays HLV pilote deux stratégies complémentaires :

- Une stratégie d'atténuation qui a pour objectif d'agir sur les causes du changement climatique à travers la démarche de « Territoire à Energie Positive » - TEPOS,
- Une stratégie d'adaptation qui a pour objectif d'agir sur les conséquences du changement climatique à travers la démarche d'élaboration de la « Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique du Territoire » - TACCT.

La sobriété énergétique est un axe fort identifié dans l'ensemble de ces démarches notamment dans le domaine du transport car ce secteur ressort comme étant le plus énergivore localement (= 43 % des consommations d'énergie totale, soit 608 GWh/an (ORCEO, 2021). De plus le territoire est marqué par une précarité énergétique liée à la mobilité supérieure à la moyenne régionale : 17,7 % des ménages sur le Pays HLV contre 15,5 % sur la Région Occitanie (ONPE, 2018).

Afin de réduire les consommations d'énergie du territoire issues du transport, les 4 Communautés de communes ont désigné le Pays HLV comme le référent mobilité à l'échelle du bassin de mobilité Biterrois défini par la Région Occitanie en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité.

Le territoire s'est alors doté d'un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) approuvé par le comité syndical du Pays HLV le 18 octobre 2024. Il s'articule autour de quatre grands axes :

- Une offre de transport en commun structurante,
- Une mobilité inclusive et solidaire,
- Une mobilité durable et décarbonée,
- Une offre de mobilité attractive et dynamisée.

Dans ce cadre, le pays HLV souhaite organiser un challenge mobilité à l'échelle de son territoire.

ARTICLE 5 – PRESENTATION DU PROJET

Le projet a pour objectif d'impulser et d'accompagner le changement de pratique de mobilité au travers d'une compétition collective sur le territoire du Pays HLV, en intégrant des notions des sciences comportementales et sociales. Dans une optique d'accompagnement progressif et de monter en puissance dans le temps, il sera déployé sur 3 ans : le challenge « sensibiliser » d'1 jour la première année, le challenge « Agir » d'1 semaine la deuxième, et le challenge « pérenniser » d'1 mois la troisième.

La participation à ce challenge portera sur les déplacements domicile-travail et domicile-école, comptabilisera les modes de transports empruntés évitant l'usage individuel de la voiture, et permettra d'établir un classement des vainqueurs selon le taux de participation des établissements participants.

Public cible

Le challenge mobilité s'adresse aux établissements publics et privés du territoire.

Deux publics sont particulièrement ciblés :

- Les scolaires, afin de sensibiliser dès le plus jeune âge aux mobilités alternatives et aux enjeux de santé et d'environnement ;
- Les actifs (salariés, agents publics, etc.), afin d'encourager l'évolution des pratiques de déplacement domicile-travail et de favoriser des dynamiques collectives au sein des établissements.

Ainsi il conviendra d'identifier des référents au sein de l'ensemble des établissements participants pour dynamiser le challenge en interne en impulsant le changement de mobilités des actifs et/ou des scolaires.

ARTICLE 6 – OBJECTIFS DE LA MISSION

La présente mission vise à accompagner le Pays Haut Languedoc et Vignobles dans la conception et la mise en œuvre d'un challenge mobilité à l'échelle de son territoire.

La mission comprend :

- La conception d'un outil numérique (site internet, application ou autre) qui permettra d'enregistrer les inscriptions, de collecter les informations quant aux transports empruntés, de diffuser les outils et les actualités autour du challenge, de référencer les déplacements des participants, etc,
- La création de supports de communication efficaces pour faire connaître le projet en amont et embarquer les participants dans ce défi,
- Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du règlement du challenge, le ciblage et la mobilisation des différentes parties prenantes, la définition des récompenses les plus pertinentes.

6.1. Conception d'un outil numérique dédié au challenge

Le prestataire sera chargé de concevoir et de déployer un outil numérique (site internet, application ou autre) permettant de gérer l'ensemble du challenge mobilité.

Objectif de l'outil

L'outil devra répondre à un objectif prioritaire de **simplicité d'usage**, afin de garantir une participation large, notamment auprès de publics peu à l'aise avec le numérique.

Il devra permettre :

- L'inscription des établissements participants et de leurs référents,
- L'enregistrement des participants (par le référent et/ou individuellement),
- La déclaration simple et rapide des déplacements réalisés le jour du challenge,
- La restitution des résultats sous formats exploitables (tableaux de bord, classements, etc),
- La diffusion d'informations relatives au challenge (actualités, ressources, consignes, etc).

Exigences fonctionnelles

- Être accessible à la fois sur ordinateur et sur mobile,
- Limiter au maximum les informations à saisir (à l'inscription et à la déclaration des données) afin de réduire les freins à la participation,
- Permettre une saisie rapide des données, notamment pour les référents (saisie multiple)
- Absence de dispositifs intrusifs (pas de géolocalisation/suivi GPS obligatoire, ou autre données trop personnelles),
- Compatibilité avec une organisation reposant en partie sur les référents.

La conception doit prendre en compte le déploiement du challenge sur 3 ans. Il s'agit donc de prévoir la pérennité de cet outil sur la durée, ainsi que le coût financier associé.

Le prestataire est libre de proposer toute solution technique pertinente répondant à ces objectifs.

6.2. Création de supports de communication

Le prestataire sera chargé de concevoir des supports de communication visant à assurer la promotion du challenge mobilité et à favoriser la mobilisation des participants, en gardant en tête l'objectif d'intégrer des notions des sciences comportementales et sociales.

Objectifs de communication

Les supports devront permettre :

- De faire connaître le challenge en amont auprès des établissements et des participants,
- De susciter l'adhésion et l'engagement dans la démarche,
- De valoriser les bénéfices des mobilités alternatives (environnement, santé, coût, convivialité),
- De sensibiliser aux solutions de mobilité et de démobilité disponibles sur le territoire,
- D'accompagner les participants tout au long du challenge,
- De valoriser les résultats et la cérémonie de remise des prix.

Il est important que la communication soit adaptée aux deux publics visés, mais aussi à l'évolution du challenge dans le temps (1j, 1 semaine, 1 mois).

Outils attendus

Le prestataire devra proposer un ensemble cohérent de supports, pouvant inclure notamment :

- Des supports imprimés (affiches, flyers, etc.),
- Des contenus numériques (visuels réseaux sociaux, bannières, newsletters, etc.),
- Des kits de communication à destination des référents,
- Tout autre support jugé pertinent pour maximiser l'impact de la campagne.

Les supports devront être simples, accessibles et facilement réutilisables par les établissements.
Le prestataire pourra proposer une stratégie de communication globale (calendrier, messages clés, canaux de diffusion) adaptée au territoire et aux publics ciblés pour les trois années de déploiement de l'action.

ARTICLE 7 - BUDGET PREVISIONNEL

L'enveloppe principale est allouée à la mission est de 14 000 €, comprenant le maintien du système de suivi numérique pour 3 ans.

ARTICLE 8 - PLANNING PRÉVISIONNEL

- **Octobre - Décembre 2026** : Conception et développement des outils (outil numérique et supports de communication), et toute autre tâche technique liée à l'organisation, échanges et validations avec l'organisateur
- **Janvier 2027** : Finalisation et mise à disposition des outils – préparation du lancement du challenge
- **Février - Mai 2027** : Phase de mobilisation des établissements et de communication
- **Mai 2027** : Déroulement du challenge mobilité (1j potentiellement la semaine du 10-14)
- **Juin 2027** : Clôture du challenge : remise des prix, valorisation des résultats et bilan de l'opération

Le pays HLV déploiera en autonomie le « Challenge Agir » en 2028 et le « Challenge Pérenniser » en 2029

ARTICLE 10 - CRITÈRES DE SÉLECTION DU TITULAIRE

L'analyse des candidatures sera effectuée à partir des critères suivants :

- **60 % Valeur technique :**
 - La compréhension des enjeux du projet
 - La qualité et la simplicité de l'outil numérique envisagé
 - La pertinence de la stratégie de communication
 - La méthodologie proposée et les moyens mobilisés pour la réalisation de la mission
- **25 % Références :**
 - Composition et compétences de l'équipe
 - Les expériences similaires (challenge mobilité, animation territoriale, outils numériques, etc.)
- **10 % Adéquation de l'offre avec l'enveloppe budgétaire**
- **5% critères d'écoresponsabilité**
 - Les candidats pourront préciser les mesures mises en œuvre afin de limiter l'impact environnemental de leur proposition (sobriété numérique, supports de communication, déplacements, etc.).

ARTICLE 11 - PIÈCES À FOURNIR PAR LE CANDIDAT

- Des références en travaux similaires
- Vos thématiques de prédilection.
- Une tarification précise et détaillée
- Le présent cahier des charges complétés et signés

Les prix seront indiqués en euros HT et TTC, rémunération et frais techniques compris.

ARTICLE 12 – RÉMUNÉRATION DU TITULAIRE

Le règlement des sommes dues au prestataire pour l'exécution de la mission sera réparti comme suit :

- Un premier paiement à mi-parcours suivant les prestations et éléments fournis
- Le solde à la fin de la mission

ARTICLE 13 – CONDITION DU RÈGLEMENT

La collectivité se libérera des sommes dues en exécution du présent contrat par mandat administratif, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture, et après validation du service fait, adressées au :

Pays Haut Languedoc et Vignobles
1, Rue de la voie ferrée
34360 SAINT CHINIAN

La facture est établie en un exemplaire après fourniture de l'étude au format papier et numérique.
Le comptable assignataire est Mme Catherine BREIL,
Service de gestion comptable Ouest Hérault
Cité administrative Grand rue
34220 SAINT PONS DE THOMIERES

Le délai de 30 jours est décomposé comme suit :
20 jours pour l'ordonnateur
10 jours pour le comptable assignataire

ARTICLE 14 – RÈGLEMENT DES COMPTES

Le défaut de paiement dans le délai fixé à l'article 11 du présent cahier des charges fait courir de plein droit et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du prestataire et de ses sous-traitants payés directement. Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir.

Le point de départ du délai global de paiement est la date de réception de la facture sous condition que le service soit fait.

ARTICLE 15 – RÉSILIATION ÉVENTUELLE DU MARCHÉ

Si pour une raison quelconque, le titulaire du marché se trouve empêché d'exécuter la mission qui lui est confiée, la commande sera résiliée de plein droit, quinze jours après que le titulaire du marché aura envoyé à la collectivité une lettre recommandée motivée avec demande d'avis de réception. La collectivité se réserve les mêmes droits et, selon la même procédure, dans le cas où elle estimerait que le titulaire ne remplit pas sa mission avec toute la compétence ou la diligence nécessaire.

En cas de résiliation, la collectivité établit un décompte de liquidation qui comprend la valeur des prestations reçues.

ARTICLE 16 – RÈGLEMENT DES LITIGES

En ce qui concerne le règlement des différends ou des litiges pouvant intervenir à l'occasion de l'exécution du marché, si aucun accord amiable n'est trouvé, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de MONTPELLIER.

ARTICLE 17 – MODALITÉS DE RÉCEPTION DE L'OFFRE

Toute entité souhaitant présenter une offre groupée est acceptée.

La date limite de réception de l'offre est fixée au 24 août 2026.

Les offres des opérateurs devront reprendre avec précisions les points cités ci-avant.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles se réserve le droit de négocier les propositions formulées.

Les offres sont à transmettre, par courrier à l'adresse suivante :

Pays Haut Languedoc et Vignobles

1 rue de la voie ferrée
34 360 Saint-Chinian

Ou par mail à contact@payshlv.com

Votre contact pour tout complément d'informations est Louis BILLON, chargé de mission développement durable et transition énergétique en charge du challenge mobilité :

Par mail à louis.billon@payshlv.com

Ou par téléphone au 06 31 43 97 10